Administration communale 1544 Gletterens

Place du Tilleul 1
Tél. 026 667 20 67

www.gletterens.ch
E-Mail : administration@gletterens.ch

Mesure de circulation routière

Selon la décision du Service des ponts et chaussées du 9 juin 2026, une zone 30 km/h avec interdiction de parquer hors cases est étendue sur une distance de 195 mètres sur la route des Grèves et de 215 mètres sur Pré-de-Riva. :

Requérant : **Commune de Gletterens**
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens

Objet : **Extension de la zone 30 du secteur du Lac**

Le plan et les considérants relatifs à cette mesure de circulation peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal de Gletterens ou auprès du Service des ponts et chaussées, section Surveillance du réseau routier, bureau BR.3, rue des Chanoines 17 à Fribourg, durant le délai d'enquête de 30 jours :

du 12 juin au 13 juillet 2026

Pendant ce délai, les éventuels recours contre cette décision doivent être adressés au Tribunal cantonal, rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg.

AU NOM DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

COMMUNE GLETTERENS

Cité de l'énergie
european energy award

Nous consommons du courant vert
produit par Groupe E